

Décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025

D. 11-12-2024

M.B. 24-12-2024

Le Parlement a adopté, et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. - Pour l'année budgétaire 2025, les recettes de la Communauté française sont évaluées (en milliers d'euros), conformément au tableau annexé au présent décret et résumés comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 15.736.485.000 euros.

- Recettes en capital (Titre II) : 4.063.000 euros.

Article 2. - Le Gouvernement est autorisé à constater tout droit et à percevoir toute recette revenant à la Communauté.

Article 3. - Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé à souscrire les emprunts et à conclure toute opération de gestion financière et de trésorerie réalisée dans l'intérêt général du Trésor dans le respect des procédures arrêtées par le Gouvernement de la Communauté.

Article 4. - La Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisée, moyennant information du Parlement, du Gouvernement et de la Cour des Comptes, à imputer une recette de l'exercice au budget d'une année antérieure dès lors que cette recette procédait de l'équilibre budgétaire de l'année concernée.

Article 5. - La constatation des droits est opérée par les ordonnateurs désignés par le Gouvernement ; le recouvrement et la perception sont opérés par les receveurs-trésoriers désignés par arrêté du Ministre ayant dans ses attributions le Budget ou par son délégué.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 11 décembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS

BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2025

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
---------	----	---------	-----------------	-----------------

TITRE I - RECETTES COURANTES
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

06.04.00	1612	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de	530	575
	1620	périodiques, subsides d'institutions internationales pour des		
	3840	actions communautaires		
	3910			
11.03.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la	22.145	24.500
	4314	disposition d'ASBL		
	4324			
	4410			
	4511			
11.04.00	1111	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules	2.000	2.600
	4314	négatives de l'enseignement		
	4324			
	4410			
	4511			
11.10.00	1111	Remboursement des salaires, traitements,	14.400	17.000
	4314	subventions-traitements, allocations accessoires du personnel		
	4324	de l'enseignement		
	4410			
	4511			
11.11.00	1111	Remboursement des salaires, traitements,	2.403	1.661
		subventions-traitements, allocations accessoires du personnel		
		des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat		
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de	1.481	1.481
		la Communauté française dans les titres-repas		
16.02.00	1211	Remboursement de sommes indûment versées	-	-
16.03.00	1612	Droit d'inscription à l'enseignement à distance	98	98
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement	5.543	5.376
		artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la		
		Communautéfrançaise		
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	110	120
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments	8.924	8.924
		de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de		
		Liège		
16.10.00	1111	Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un	1.308	908
	4314	accident de travail survenu à un membre du personnel		
	4324			
	4410			
	4511			
16.11.00	3300	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement	2.126	2.126
	4150			
	4316			
	4326			
	4340			
	4430			
	4511			
16.12.00	1612	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens	135	135

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
16.13.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupération indus des subventions pour discrimination positive	-	-
16.14.00	1111 4314 4324 4410 4511	Récupération des traitements versés aux membres du personnel victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à cet accident	265	265
16.15.00	1612	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, ...)	469	435
16.16.00	3810 3840 4640	Amendes infligées par le CSA aux opérateurs médias	-	-
16.17.00	3300 4340	Remboursements par les opérateurs culturels de montants de subventions non entièrement justifiées	347	1.000
16.18.00	1612 3300 3431 3840 4925 4934 4935	Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du personnel, ...)	331	500
16.19.00	3810 3830 3840 3850	Remboursement de dépenses et indemnités de procédures judiciaires	190	190
16.20.00	1612	Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur	12	5.546
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	4.189	6.639
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	133	150
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	35.000	35.000
16.24.00	3300 4340	Récupérations de subventions non entièrement justifiées concernant les maisons de justice	334	-
16.25.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les services du Secrétariat général	75	100
16.26.00	3300 4340	Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le domaine sportif	200	200
16.27.00	7710 1611 1612	Recettes de ventes de véhicules	26	26
16.28.00	1611 1612	Loyers divers	-	20
16.29.00	3910	Recettes de toute nature dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	-	43
26.01.00	2610	Recettes liées aux amortissements des primes d'émissions positives d'emprunts	-	3.300
29.01.00	2610 2110	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	16.000	15.000

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
39.16.00	3910	Financement RRF versé par l'Union européenne	140.000	86.830
39.18.00	3910	Recettes Exceptionnelles versées par l'Union Européenne	-	-
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	3.432.130	3.433.926
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	9.054.141	9.159.201
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	99.198	100.345
46.06.00	4511 4534	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	898	-
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation responsabilisation (y compris intérêts)	-	-
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	-	-
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	32.908	33.502
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	53.149	54.465
46.12.00	4940	Dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	21.353	53.678
46.13.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	18.448	18.904
46.15.00	4640	Remboursements en provenance d'OIP	37.616	49.133
46.16.00	4940	Provision index	-	-
49.32.00	1611 1612 1620	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	8.441	9.500
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	2.459	2.520
49.35.00	1111	Remboursement des précomptes chercheurs	-	-
49.40.00	4940	Intervention de l'Etat fédéral dans les rémunérations	3.733	3.728
49.50.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne dans le secteur de l'enseignement	77.671	80.094
49.51.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne pour le personnel administratif	2.472	2.624
49.52.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur de l'enseignement	15.923	16.162
49.53.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel administratif	1.011	1.207
49.54.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur culturel	2.884	2.884
49.55.00	4314 4324 4410 4511 4940	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	12.642	12.642
86.03.00	8670	Produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de swaps	-	50.000
96.01.00	9610	Produits des nouveaux emprunts	-	1.471.889
96.02.00	9610	Produits de refinancement d'emprunts	-	882.729
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			13.135.851	15.659.881
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES				
16.08.20	1612 3810 3840 3850	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (DO 20 PA 19 AB 12.32)	100	100

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
16.09.20	1612 1620 3840 4840	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF et de la Bibliothèque publique centrale de la CF - Produits de la vente de biens ou de services (DO 20 PA 79 AB 12.11)	142	155
16.11.25	3810 3132 3300 3690 3840 4640	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (DO 25 PA 34 AB 31.01)	1.396	1.252
16.13.20	1612 1620 3840 4840	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel « Marcel Hicter » (DO 20 PA 78 AB 01.01)	757	-
16.14.18	3431 3810 3840 3850	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable (DO 18 PA 11 AB 01.01)	20	100
16.24.25	4940 3300	Recettes LTE (DO 25 PA 11 AB 01.02)	-	-
28.01.40	2610 3850	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (DO 40 PA 42 AB 01.01)	64	64
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études (DO 47 PA 10 AB 33.02)	408	431
30.02.17	3300 3840 3850 4925 4934 4935 4940	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (DO 17 PA 14 AB 33.04)	15.230	15.642
38.01.15	4534	Correction des avances aux organismes assureurs (DO 15 PA 12 AB 01.06)	1.000	1.000
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale (DO 11 PA 36 AB 01.01)	23.135	23.436
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)	70	70
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (DO 40 PA 80 AB 30.02)	20.782	16.290
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (DO 40 PA 80 AB 30.01)	5.733	8.444
39.12.52	3910 4812 4911 4934 4935 4940	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (DO 52 PA 94 AB 01.03)	832	743
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (DO 55 PA 91 AB 01.01)	3.200	4.400

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
49.26.11	3840	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le	40	60
	3850	cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté		
	3930	germanophone et la Communauté française en matière de		
	3960	prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (DO 11 PA		
	4926	20 AB 01.01)		
49.36.52	4934	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement	4.337	4.417
		et la valorisation de l'enseignement en alternance (DO 52 PA 94		
		AB 01.06)		
49.40.18	4940	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de	-	-
		la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour		
		les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à		
		l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de		
		l'aide aux justiciables		
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			77.246	76.604
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			13.213.097	15.736.485

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
---------	----	---------	-----------------	-----------------

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	-	4.000
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	-	-
76.03.00	7720	Recettes diverses	-	-
86.01.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	26	22
86.02.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires	9	16
87.02.00	8720	Remboursements des prêts d'études	4	8
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			39	4.046

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption (DO 17 PA 14 AB 81.01)	64	17
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			64	17
Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL			103	4.063

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2024	Evaluation 2025
---------	----	---------	-----------------	-----------------

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES

13.213.200 **15.740.548**

Dont Subdivision I - Subdivisions générales 13.135.890 15.663.927

Dont Subdivision II - Subdivisions particulières 77.310 76.621